

ADMINISTRATION

SERVICES DÉCONCENTRÉS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ACTION,
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation de la santé et de l'assurance maladie

Bureau des professions de santé

Sous-direction de l'observation de la solidarité

Bureau des collectivités locales

Instruction n° DREES/BPS/BCL/2017/215 du 26 juin 2017 relative à la proposition d'allègement des tâches des gestionnaires des enquêtes Écoles 2017 dans les DR(D)JSCS

NOR : SSAE1718968J

Date d'application : immédiate.

Examinée par le COMEX le 11 juillet 2017.

Résumé : cette instruction précise la façon dont les DR(D)JSCS seront déchargées d'une partie de leurs tâches pour les enquêtes Écoles 2017, ces tâches étant alors confiées à un prestataire.

Mots clés : enquête – établissements de formation – formations sociales – formations de la santé – inscrits – diplômés.

Annexe : avis à renseigner et à renvoyer à la DREES.

Diffusion : les directeurs des DRDJSCS, les responsables de l'observation et des statistiques, les statisticiens régionaux de la DREES.

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques par intérim à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en outre-mer ; Mesdames et Messieurs les responsables de l'observation et des statistiques ; Mesdames et Messieurs les statisticiens régionaux de la DREES.

Le calendrier de collecte et de validation des enquêtes Écoles couvre la période de novembre 2017 à février 2018.

Les sites de collecte des enquêtes Écoles ouvrent début novembre 2017.

La collecte et la validation des données doivent être achevées pour fin février 2018, date officielle de fin de la collecte.

En 2017, environ 1 300 formations sociales et 1 300 formations de santé feront l'objet d'enquêtes.

La répartition des tâches des enquêtes Écoles se fait comme suit :

- le prestataire :
 - envoie les courriers de lancement de l'enquête ;
 - effectue les premières relances auprès des établissements non répondants (relance courrier ou mail selon le degré de réponse en janvier et relance téléphonique de mi-février à mi-mars) ;
 - assure la hotline ;

- les DR(D)JSCS :
 - envoient les fiches étudiants et les lettres annonçant l'enquête aux établissements en juin ;
 - relancent les établissements non répondants au cas par cas et effectuent les dernières relances en fin de collecte (à partir de mi-mars) ;
 - contrôlent et valident les données des établissements sur le site de collecte ;
 - sollicitent les établissements en cas de problèmes sur les contrôles ;
 - renseignent le bordereau TA2C sur le nombre de diplômés par équivalence d'aides soignants sur le site de collecte santé ;
 - mettent à jour le fichier Finess tout au long de la collecte (modification, création).

Afin d'alléger la charge de travail des DR(D)JSCS, la DREES propose, pour les DR(D)JSCS qui en feraient la demande, de transférer au prestataire les tâches suivantes :

- contrôle et validation des données des établissements sur le site de collecte ;
- sollicitation des établissements en cas de problèmes sur les contrôles ;
- relance les établissements non répondants au cas par cas et réalise les dernières relances en fin de collecte (à partir de mi-mars).

Resteraient ainsi à la charge des gestionnaires des DR(D)JSCS souhaitant l'aide du prestataire :

- l'envoi des questionnaires auprès des établissements ;
- le renseignement du tableau TA2C sur le site de collecte santé ;
- la mise à jour de la base FINESS en cours de collecte ;
- la validation finale des données ;
- en cas de nécessité (opposition des établissements de formation à répondre à l'enquête), la relance des derniers établissements non répondants.

Afin que ce dispositif puisse être mis en œuvre, il est nécessaire que chaque DRDJSJCS indique sa position au regard de cette proposition, en renseignant l'encadré prévu en annexe (page suivante) et le transmette par voie de messagerie aux adresses e-mail indiquées ci-après :

yannick.croguennec@sante.gouv.fr

thomas.vroylandt@sante.gouv.fr

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la recherche,
des études, de l'évaluation
et des statistiques par intérim,*

J.-L. LHÉRITIER

ANNEXE

Avis à renseigner et envoyer à la DREES
au plus tard le 31 août 2017, aux adresses suivantes :

yannick.croquennec@sante.gouv.fr
thomas.vroylandt@sante.gouv.fr

Région :

Nom du(des) gestionnaire(s) des enquêtes écoles :

Afin que ce dispositif puisse être mis en œuvre, il est nécessaire que chaque DR(D)JSCS indique sa position au regard de cette proposition :

Souhaitez-vous que le prestataire prenne en charge le contrôle et la validation des données de l'enquête Écoles **auprès des formations de la santé** ?

OUI

NON

Souhaitez-vous que le prestataire prenne en charge le contrôle et la validation des données de l'enquête Écoles **auprès des formations sociales** ?

OUI

NON

Quelles sont les remarques et difficultés que ce dispositif présente :

.....

Merci.